

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 SÉANCE DU JEUDI 1^{er} février 2024**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le jeudi 1^{er} février 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 25 janvier 2024 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. M. Philippe MONNIER, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

					AVENANT MODIFIANT LE TABLEAU DE L'ARTICLE 10 – « COMMISSIONS MUNICIPALES (ARTICLE L2121-22 DU CGCT) » DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL		
an	Mois	Jour	QN°	Subd			
2024	02	01	05	00			
ÉLUS		26					
PRÉSENTS MAXI		20					
MANDANTS		4					
ABSENTS		2					
APTES A VOTER		24					
					CONVOCATION		25-01-2024
					RÉUNION		01-02-2024
					AFFICHAGE		02-02-2024
					TRANSMISSION		07-02-2024
					Contrôle de Légalité : DCLE/2		

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES					MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X				
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X				
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X				
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X				
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X				
	POUGET Léo	5è Adjoint	X				
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X				
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X				
	HUET Jean-Marie	CMD1	X				
	CHARLOT Karine	Conseillère	X				
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X			
	DONNARD Roxane	Conseillère	X				
	DURAND Philippe	CMD2	X				
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X				
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X				
	LESNARD Pierre	CMD4			X	Bruno HERNOT	
	MANIS Cécile	Conseillère			X	Brigitte GUINARD	
	ROUXEL Benoit	CMD5		X			
MINORITÉ	MANIS Jean-Paul	Conseiller	X				
	LEMEE Ginette	Conseillère			X	Philippe MONNIER	
	MORIN Yannick	Conseiller			X	Maryvonne CHALVEZ	
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X				
	DETREZ Nicole	Conseillère	X				
	RENAUT Sylvain	Conseiller	X				
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X				
	LE BRICON Bruno	Conseiller	X				
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS		20	2	4		

05 – AVENANT MODIFIANT LE TABLEAU DE L'ARTICLE 10 – « COMMISSIONS MUNICIPALES (Article L2121-22 du CGCT) » DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle qu'un conseiller de la majorité a souhaité se désolidariser et constituer à lui seul une liste indépendante. Dans ce cadre, il a souhaité intégrer trois commissions municipales permanentes supplémentaires.

Il convient donc de modifier le tableau des commissions municipales comme suit :

LES 11 COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES INSTITUEES LE 1 ^{er} FEVRIER 2024						
N°	INTITULES	NBRES	MAJO	MINO - 1	MINO - 2	MINO - 3
1	Voirie, réseaux divers logistique	10	6	2	1	1
2	Ressources humaines organisation	10	6	2	1	1
3	Budgets, finances locales	11	8	2		1
4	Action sociale, solidarité et santé	8	7	1		
5	Economie multipôle, secteurs plaisance	9	8	1		
6	Urbanisme, patrimoine, environnement	12	9	2		1
7	Attractivité, vie de la cité	9	8	1		
8	Eco-tourisme, grand site	11	9	2		
9	Education, vie scolaire, culture	11	9	2		
10	Commission sport	10	7	2		
11	Sécurité- Police	7	5		1	1

VU l'article 2121-22 du CGCT

VU l'article 10 du règlement intérieur du conseil municipal Mandature 2020-2026

Considérant la modification du nombre de conseillers municipaux dans certaines commissions

Considérant qu'il convient de modifier le tableau de répartition

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

DE MODIFIER Le tableau des commissions municipales permanentes du règlement intérieur du conseil municipal conformément aux candidatures déposées lors de la constitution de chaque commission.

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- | | |
|----------------------|--------------------------------------|
| - Votes favorables | 22 |
| - Votes défavorables | 00 |
| - Abstentions | 02 (Josyane Bertin, Bruno Le Bricon) |

ERQUY, Le jeudi 1^{er} février 2024

Le secrétaire de séance

Philippe MONNIER



Le Maire,

Henri LABBE

